

**PROCÈS-VERBAL
RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU
TENUE AU 102, RUE DE LA FABRIQUE
LE 25 AVRIL 2019 A 19h30**

Sont présents:

Madame Ève Drouin, messieurs Yvon Forget, Pierre Guyon, siégeant sous la présidence de Monsieur Alain Desrosiers.

Est également présent:

Monsieur Yvon Tardy, inspecteur municipal agissant comme secrétaire de la réunion.

Étaient absents; Madame Annie Houle et monsieur Denis Huberdeau.

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Pierre Guyon et unanimement résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que modifié.

ACCEPTATION DU RAPPORT DU 28 MARS 2019

Il est proposé par monsieur Alain Desrosiers et unanimement résolu que le rapport du 28 mars 2019 soit accepté tel que rédigé.

**P.I.I.A. NANCY LAPALME
AGRANDISSEMENT ; LOT 5 311 412**

Considérant la demande de madame Nancy Lapalme relativement à l'agrandissement d'une résidence unifamiliale détachée sur le lot 5 311 412 du cadastre du Québec;

Considérant que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A.

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation

**P.I.I.A. PASCAL PARADIS
NOUVELLE CONSTRUCTION ; LOT 6 099 121**

Considérant la demande de monsieur Pascal Paradis relativement à la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale détachée sur le lot 6 099 121 du cadastre du Québec;

Considérant que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A.

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par madame Ève Drouin et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation

**P.I.I.A. ROBERT CLOUTIER
NOUVELLE CONSTRUCTION ; LOT 5 311 347**

Considérant la demande de monsieur Robert Cloutier relativement à la construction d'une résidence unifamiliale détachée sur le lot 5 311 347 du cadastre du Québec;

Considérant que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A.

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé ne respecte pas l'article 31 1) du règlement sur les P.I.I.A., actuellement en vigueur;

Il est proposé par monsieur Alain Desrosiers et unanimement résolu que le comité est défavorable à la demande et refuse son acceptation

LEVÉE D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Pierre Guyon et unanimement résolu que l'assemblée soit levée.

Il est 21h15

Yvon Tardy
Secrétaire du comité et
Directeur des services techniques

Alain Desrosiers
Président du comité